### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 06/01/2021 Reçu en préfecture le 06/01/2021

Affiché le 06.01.2021

ID: 089-200039642-20201214-105\_2020\_2-DE

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

### Nombre de conseillers :

En exercice: 75
Présents: 58
Absent(s): 14
Pouvoir(s): 3
Votants: 61

#### Délibération n° 105-2020

Le quatorze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. PETIT Patrice, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés ayant donné pouvoir : Pacy-Sur-Armançon : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. NICOLLE Régis), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal).

<u>Absents excusés</u>: Argentenay: M. TRONEL Michel, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Flogny La Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Absents non excusés: Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Sennevoy-Le-Bas: M. VAREILLES Dominique, Tonnerre: M. HAMAM Nabil, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. CAILLIET Jean-Bernard

**Date de convocation**: 8 décembre 2020

## Objet : SERVICES A LA PERSONNE

Maison de Services au Public (MSAP)

Labellisation France Services Tonnerre Vu l'article 100 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, les Maisons de Services Au Public (MSAP) ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics,

Vu l'arrêté préfectoral portant labellisation de la MSAP de Tonnerre,

Vu la circulaire du premier ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant sur la création des France Services,

Considérant l'évolution des MSAP en France Services et notamment l'enveloppe budgétaire consacrée au fonctionnement allouée,

Considérant que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) remplit les conditions requises pour que les MSAP deviennent France Services, à savoir deux agents présents au minimum 24 heures par semaine sur cinq jours, dont un agent référent et le deuxième en renfort,

Considérant les besoins de la population du Tonnerrois et le bilan de fréquentation de la MSAP de Tonnerre,

Considérant qu'il semble opportun de labelliser la MSAP de Tonnerre en France Services en gardant une antenne d'une demi-journée par semaine à Tanlay, cette dernière devenant une antenne France Services de Tonnerre,

Envoyé en préfecture le 06/01/2021

Reçu en préfecture le 06/01/2021

Affiché le 06.01.2021

ID: 089-200039642-20201214-105\_2020\_2-DE

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

**VALIDE** la proposition de labellisation de la MSAP de Tonnerre en France Services avec une antenne d'une demi-journée par semaine à Tanlay,

**AUTORISE** Madame la présidente ou son représentant ayant délégation à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.



#### La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).